

VILLE DE SÉZANNE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 15 MARS 2021
COMPTE-RENDU

.....

L'an deux mil vingt et un, le 15 mars à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de Sézanne s'est assemblé dans la salle du Prétoire, cours d'Orléans, sous la présidence de M. Sacha HEWAK, Maire, en vertu d'une convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 5 mars 2021.

Etaient présents : Mme CABARTIER, M. AGRAPART, Mme LEPONT, M. COAT, Mme DE SOUSA, M. PERRIN, Mme LEMAIRE, M. LAJOINIE, Mme CHARPENTIER, M. THUILLIER, M. GERLOT, Mme DANTON-GALLOT, M. BACHELIER, Mme BARCELO, M. MONTIER, M. LOUIS, Mme MALECKY, M. MILLOT, M. QUINCHE, M. DE ALMEIDA, M. LÉGLANTIER et M. ADNOT.

Etaient absentes et excusées : Mme DA SILVA, Mme BLED, Mme PICOT et Mme BASSELIER ; Mme DA SILVA ayant donné pouvoir à Mme CHARPENTIER, Mmes PICOT et BASSELIER ayant toutes deux donné pouvoir à M. QUINCHE.

Mme Karine CABARTIER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Informations générales

- M. le Maire confirme que le centre de vaccination de Sézanne a ouvert ses portes le 1^{er} mars ; actuellement, il dispose de 144 doses par semaines, et en recevra, à compter du 29 mars, 252 pour pouvoir assurer d'une part la primo-vaccination et d'autre part les rappels. M. le Maire rappelle que la réservation est obligatoire, et se fait uniquement par téléphone (n° vert). Un point est fait chaque semaine avec la sous-préfète

- M. le Maire fait part de sa récente rencontre avec 7 représentants des locataires des immeubles Plurial situés avenue Charles de Gaulle ; ces résidents sont inquiets à la suite de l'incendie volontaire de plusieurs véhicules sur les parkings de ce secteur ; M. le Maire leur a indiqué qu'il s'agissait d'un épiphénomène, qu'il s'agissait a priori de représailles ciblées, et que l'enquête de gendarmerie était en cours ; les patrouilles de la police municipale et de la gendarmerie ont parallèlement été renforcées

- M. le Maire précise que la Commission vie quotidienne se réunira très prochainement pour engager une réflexion sur la mise en place d'un Conseil des Sages, qui figurait dans le programme de la majorité municipale ; une convocation sera adressée dans les tout prochains jours aux membres de cette Commission

- M. le Maire explique qu'il a rencontré il y a quelques jours, en compagnie de Jean Agrapart, adjoint au maire chargé des associations, les responsables du SAS et du RCS ; les deux clubs de foot ont en effet décidé de fusionner ; par ailleurs, le SAS a perdu son principal sponsor, et le SAS comme le RCS ont connu, en raison de la crise sanitaire, une baisse de leurs recettes, en raison des difficultés que connaissant leurs mécènes, et de l'absence de matches. La fusion devrait pouvoir intervenir dans les prochaines semaines ; il faut que les deux associations organisent une assemblée générale extraordinaire de dissolution, puis une assemblée générale constitutive ; le nom du futur club n'est pas encore choisi. En conclusion, M. le Maire se réjouit que l'on revienne à une situation historique, avec un grand club de foot sézannais, et apaisée

- M. le Maire indique que la réflexion est lancée sur la création de jardins partagés, qui figurait également dans son programme électoral ; un questionnaire va être diffusé d'ici 10 jours environ, auprès des écoles et de l'Espace Jeunes, de diverses associations, et de l'ensemble de la population, afin de mieux cerner les attentes des uns et des autres en la matière, et de savoir d'ores et déjà si des personnes accepteraient de s'investir dans ce projet. Plusieurs sites ont déjà été identifiés

- M. le Maire informe les Conseillers de la mise en œuvre d'une deuxième édition de l'opération Sézachèques, en accord avec les commerçants, que Jean Agrapart et Sébastien Coat, adjoints au maire, ont rencontrés, et qui sont très demandeurs, après des soldes d'hiver très ternes. Cette édition de printemps se déroulera de la mi-mars à la fin juin, et on peut espérer qu'elle remportera le même beau succès que la première opération, qui avait eu lieu du 15 août au 30 novembre 2020

- M. le Maire annonce que la Ville de Sézanne a été labellisée en tant que Petite Ville de Demain, dispositif qui ressemble aux Actions Cœur de Ville, mais pour des communes plus petites, et qui vise à accélérer les projets de territoire ; une réunion a eu lieu la semaine dernière avec les services préfectoraux pour obtenir des informations plus concrètes. Un comité de projet devra être mis en place dans les toutes prochaines semaines, et des fiches actions seront établies ; par ailleurs, il est probable qu'un(e) chef de projet sera recruté(e), grâce à un soutien financier de l'État, pouvant atteindre 75 % du montant de la rémunération. La Ville de Sézanne travaillera sur ce dispositif en partenariat avec les Villes de Fère-Champenoise et de Montmirail ; à cet effet, une réunion de concertation aura lieu le 18 mars ; il faudra en premier lieu établir un diagnostic, et mettre en place un partenariat avec la Communauté de Communes. Si tout se déroule bien, d'ici à 18 mois, la Ville pourra s'inscrire dans une ORT (opération de revitalisation du territoire), voire dans une OPAH-RU (opération programmée d'amélioration de l'habitat- renouvellement urbain)

- M. le Maire relate sa récente rencontre avec des responsables de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Marne, qui va pouvoir réaliser un diagnostic de territoire dans le domaine économique, dans le cadre du plan national de relance ; une convention devra être signée dans cette perspective, dont le texte sera soumis à l'approbation des Conseillers lors du prochain Conseil Municipal

- M. le Maire signale qu'il a visité un terrain situé rue St-Fiacre, appartenant au Diocèse qui le met en vente (de même que le presbytère, dont la visite aura lieu dans quelques jours) ; il peut être intéressant pour la Ville de l'acquérir dans la perspective de la construction, par la Ville, de logements destinés aux seniors – mais le type d'opération n'est pas encore défini, et fera l'objet d'une réflexion approfondie, afin de pouvoir répondre aux attentes des publics concernés

- M. le Maire explique que la Ville a décidé de mettre en vente l'ancienne poste, située rue de l'Hôtel de Ville, pour un montant de 55 000 €, et que la vente en a été confiée à l'étude notariale Bouffin - Briand-Dufour – Terrat

- M. le Maire souligne qu'il a contacté les responsables de Plurial pour réactiver le projet que cet organisme avait présenté il y a plusieurs années, pour la construction de plusieurs petits logements réservés aux personnes âgées, sur le site de l'ancien cinéma, rue de Paris

- M. le Maire note que les bénéficiaires de la première Bourse au permis de conduire, sélectionnés au début de l'année 2020, n'ont pas encore pu accomplir les heures de bénévolat prévues dans la charte qui les lie à la Ville, les animations et manifestations festives ayant dû être annulées en raison de la crise sanitaire. Aussi, la Ville et ses partenaires se sont réunis pour trouver d'autres solutions, notamment auprès des associations sézannaises, et la réflexion est en cours. Par ailleurs, il a été décidé de lancer une nouvelle session, pour permettre à d'autres personnes de bénéficier de la Bourse

- M. le Maire confirme qu'une consultation sera lancée d'ici quelques jours en vue de la réalisation d'une étude préalable en vue de travaux de confortement, de réparation et de restauration de l'église St-Denis.

Orientations budgétaires 2021 (N° 2021- 03 – 01)

M. le Maire présente le rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2021.

Il précise notamment que la Ville essaiera de renégocier les emprunts en cours, dont les niveaux de taux sont élevés par rapport à ce qui se pratique actuellement ; toutefois, il s'agit d'anciens prêts contractés il y a plusieurs années auprès de Dexia, dits « toxiques », et qui ont déjà fait l'objet d'une renégociation pour pouvoir les sécuriser, et il n'est pas sûr que la Ville puisse faire évoluer la situation.

M. le Maire rappelle par ailleurs que, dans la perspective de l'aménagement d'un nouveau quartier aux Tuileries, la Ville apportera une contribution pour permettre que le futur aménageur puisse équilibrer l'opération tout en proposant un prix de vente des terrains inférieur à celui du marché actuel (qui s'élève à environ 100 €/m²).

M. Léglantier demande la parole, M. le Maire la lui accorde.

M. Léglantier demande quel était le prix d'achat des terrains quand la Ville les a achetés. M. le Maire indique que cela s'élevait à environ 11 €/m² - à vérifier toutefois, l'acquisition date déjà de plusieurs années. M. Léglantier s'étonne de ce chiffre, dans la mesure où actuellement la terre agricole se vend à 10 000 €/ha.

M. Quinche demande la parole, M. le Maire la lui accorde.

M. Quinche souhaite apporter quelques précisions concernant le rapport d'orientations budgétaires que M. le Maire vient de présenter :

- concernant la DGF (dotation globale de fonctionnement), il a relevé dans plusieurs articles que le gouvernement avait promis une stabilité globale, ainsi qu'une hausse de la DSR (dotation de solidarité rurale)

- M. le Maire a précisé que la Ville n'avait pas droit à la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux), mais a-t-elle droit à la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) ? M. le Maire lui répond que c'est bien le cas, mais que le montant auquel une commune a droit n'est pas connu d'avance, et dépend des demandes de subvention déposées ; concernant la DGF, M. le Maire ajoute qu'il s'agit bien d'une stabilité globale, pour l'ensemble du bloc communal (communes + communautés de communes), mais que la situation est différente pour chaque commune, les unes connaissant une augmentation de la DGF, les autres une baisse

- M. Quinche revient sur la réforme de la TH : il a aussi noté que l'État avait promis de compenser à l'euro près le montant de la TH que ne touchent plus les collectivités ; M. le Maire répond que c'est bien le cas pour 2020, mais qu'il s'interroge pour l'évolution de cette compensation pour les années suivantes. M. Quinche reconnaît que le gouvernement ne s'est officiellement engagé, pour le moment, que pour 2020

- M. Quinche évoque à son tour l'état de la dette, et considère qu'il sera sans doute effectivement difficile de renégocier, mais il sait que certaines banques, parmi lesquelles la Banque Postale, et peut-être le Crédit Mutuel, semblent prêtes à accompagner les collectivités et accepteraient peut-être de baisser les taux.

M. Adnot demande la parole, M. le Maire la lui accorde.

M. Adnot demande quel est le coût global des Tuileries jusqu'à présent. M. le Maire indique que les services de la mairie transmettront ces informations dans les prochains jours. Il ajoute que, actuellement, le prix de vente d'un terrain à bâtir va de 95 à 120 €/m², et que l'objectif de la Ville est de pouvoir proposer un prix au m² plus attractif.

M. Léglantier demande la parole, M. le Maire la lui accorde.

M. Léglantier s'étonne du prix que la Ville a payé pour acheter les terrains, qui étaient de la terre agricole, qui, il le rappelle, vaut en ce moment environ 10 000 €/ha.

À la demande de M. le Maire, Mme Aubès, directrice générale des services, apporte les précisions suivantes : dans le cadre d'une expropriation, c'est le juge de l'expropriation qui fixe le prix ; en temps normal, il se base sur des ventes réellement réalisées sur le territoire, les années précédentes. Or, dans le cas des Tuileries, le juge s'est fondé sur une promesse de vente présentée par les propriétaires, et a fixé un prix très nettement au-dessus des prix habituellement pratiqués pour de la terre agricole. Ce jugement de première instance a malheureusement été confirmé en appel, et la Ville a renoncé à se pourvoir en cassation.

M. Léglantier insiste et s'étonne que la Ville ait quand même acheté à ce prix.

M. le Maire répond qu'il fallait que la Ville puisse disposer de réserves foncières pour pouvoir proposer des terrains à urbaniser.

M. Quinche demande la parole, M. le Maire la lui accorde.

M. Quinche s'étonne de la proximité de la RN4, qui entraînera des nuisances.

M. le Maire répond qu'une large bande le long de la RN4 sera non constructible, et qu'un merlon de protection sera créé à cet endroit, et planté d'arbres. Il répète qu'il faut pouvoir être attractif pour attirer de nouveaux habitants.

M. Adnot demande la parole, M. le Maire la lui accorde.

M. Adnot demande s'il y a eu une étude de marché, et s'il y a de la demande. M. le Maire confirme.

Le Conseil Municipal prend acte du débat sur les orientations budgétaires (rapport des orientations budgétaires et état de la dette en annexes 1 et 2).

Questions diverses :

M. le Maire précise en préambule que, dans la perspective du Conseil Municipal de ce jour, sept questions diverses sont parvenues en mairie, mais une seulement dans les délais prévus par le règlement intérieur. Aussi, les autres questions ne pourront être posées que lors de la prochaine séance.

Question de M. Quinche :

Monsieur le Maire,

Lors des nombreuses inhumations auxquelles j'ai malheureusement assisté ces derniers mois au cimetière de notre ville, j'ai été interpellé par de nombreuses personnes et j'ai pu constater comme beaucoup, qu'il n'y avait pratiquement plus de places pour de nouvelles sépultures et que l'attribution des emplacements se fait depuis quelques temps déjà d'une manière désordonnée, sans prise en compte des contraintes techniques pour les professionnels œuvrant dans cette enceinte et sans considération ni respect des familles accompagnant leurs défunts vers leur dernière demeure.

Certaines sépultures nouvelles sont logées le long des murs d'enceinte, sans circulation possible autour de la tombe, d'autres dans des allées, ce qui oblige les familles à se faufiler tant bien que mal et en prenant des risques pour les plus âgés pour y accéder, d'autres encore obligeant les marbriers et fossoyeurs à œuvrer dans des conditions inadaptées et parfois dangereuses.

Il apparaît pourtant que de très nombreuses tombes pourraient être "relevées", ce qui permettrait des inhumations plus convenables pour tous.

Pouvez-vous nous indiquer si un programme pluriannuel de relevage des tombes est d'actualité, ce qui permettrait une remise à niveau du cimetière ou bien si une extension de celui-ci est envisagée à très court terme, ou encore toute autre action qui permettrait aux pompes funèbres, fossoyeurs, hommes d'église et familles d'intervenir dans les conditions nécessaires à leurs démarches déjà oh combien compliquées et douloureuses.

Merci

Réponse de M. le Maire :

M. le Maire précise en préambule que le cimetière de Sézanne est très ancien, ce qui apparaît clairement dans sa configuration, et dans l'étroitesse des abords de certaines sépultures.

Il ajoute qu'il a rencontré il y a déjà quelques mois des responsables des pompes funèbres à propos des difficultés d'accès dans certains secteurs ; il leur a indiqué que le gardien du cimetière relève les tombes arrivées à expiration et non renouvelées par les familles au fur et à mesure.

M. le Maire rappelle par ailleurs que des garde-corps ont été installés récemment par les services techniques municipaux pour améliorer la sécurité des visiteurs et notamment des personnes les plus âgées.

Il s'est en outre rendu sur place avec l'équipe municipale, élus et cadres, et a décidé de réaliser dans les prochaines semaines des travaux de remise en état de l'allée centrale, en trois phases.

M. le Maire explique d'autre part que de nouveaux modules seront acquis en 2021 ou en 2022 pour augmenter la capacité d'accueil du columbarium, qui arrive à saturation.

Enfin, afin de libérer dès cette année un certain nombre d'emplacements, une consultation sera lancée tout prochainement pour retenir une entreprise spécialisée ; elle sera chargée d'effectuer des travaux de reprise de concessions en état d'abandon, pour les tombes dont les monuments funéraires sont trop importants ou dont les emplacements sont trop exigus pour que le gardien du cimetière puisse s'en occuper seul et sans risque.

M. Léglantier demande la parole, M. le Maire la lui accorde.

M. Léglantier demande des précisions sur les termes du règlement intérieur qui ont conduit M. le Maire à refuser d'examiner ce soir plusieurs questions écrites.

M. le Maire répond que le règlement intérieur prévoit un délai de 48h, soit 2 jours ouvrés. Ainsi, les questions auraient dû parvenir en mairie au plus tard le vendredi 12 mars à 19h pour pouvoir être posées ce soir.

M. Léglantier demande si M. le Maire n'est pas élu le samedi ni le dimanche.

M. le Maire ne fait aucun commentaire ; il indique que les débats sont clos, et que la séance est levée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05.

Fait et délibéré à Sézanne, le lundi 15 mars deux mille vingt et un, pour être publié ou notifié en vertu de la loi 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982.

Signé : Sacha HEWAK, Maire de Sézanne